BULLETIN D'INSCRIPTION LA FARDILLIERE
Dimanche 22 juin 2025

Nom **:** Prénom :

Date de naissance **:** JJ/MM/AAAA

Sexe : **F** ☐ **M** ☐

Catégorie :

Dossard N°

E-Mail : Adresse :

Code postal : Ville :

Épreuve choisie	Distance	Heure de départ	Tarif engagement avant le 23 juin	Tarif engagement sur place
☐	6 Km Né(e) avant le 22/06/2009	09h30	5,00 €	/
☐	10 Km Né(e) avant le 22/06/2009	09h30	7,00 €	/
☐	19Km Né(e) avant le 22/06/2007	09h00	9,00 €	/
☐	1 Km Enfants de 6 à 12 ans	08h30	Gratuit	/

Vous êtes :

Non licencié	**Licencié FFA**
Fournir obligatoirement : un **Parcours Prévention Santé (PPS)** en cours de validité à la date de la compétition	**Club ou entreprise :** **Numéro de licence :** ***Copie obligatoire de la licence***

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans

Je soussigné : autorise mon enfant

à participer à la course « la fardilliere ». Je certifie qu'il rempli les conditions médicales pour participer à cette épreuve et qu'il n'a pas pris part à plus d'une épreuve sur route par quinzaine et dans la limite de 6 épreuves par an.

Le : JJ/MML/AAAA Signature du responsable :

Acceptation du règlement :

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Le : JJ/MM/AAAA Signature du coureur

Protection de la vie personnelle : Je demande expressement qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant sur les sites ionternet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Pour toute opposition à la publication de mes résultats sur le site de la FFA, je reconnais devoir expressement l'en informer à l'adresse suivante : **dpo@ethle.fr**

Signature :

Date limite d'inscription par correspondance le 21/06/2023

Bulletin accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de

A.F.L.V.A.B *(**A**micale **F**êtes et **L**oisir **V**illiers **A**u **B**ouin)*

à l'adresse suivante : **Marc ZALIVADNI**

22 rue des 4 Vents

37330 VILLIERS AU BOUIN

REGLEMENT
« LA FARDILLIERE » 22 juin 2025

Article 1 : Organisation
L'Association AFLVAB (Amicale Fêtes et Sportives de Villiers au Bouin est organisatrice de l'évènement épreuves de cours à pied et d'une randonnée pédestre « La Fardillière »

Article 2 : Epreuves sportives- Horaires- Tarifs
L'épreuve « La Fardillière » est une manifestation sportive de course nature hors stade qui se déroulera le 22 juin 2025. 50% route – 50 % chemin avec passage de gués.
Distances : course nature de 6km, 10km et 19km chronomètres, une course de 1000m pour les enfants de 6 à 12 ans et d'une randonnée pédestre de 6km et 10km .

Départ :
8h30 départ de la course enfants
9h00 départ des 19 km
9h30 départ des 6km et 10km
9h40 départ de la randonnée

Tarifs :
Inscription et paiement se font en ligne sur IKINOA.COM sur le site www.lafardillière.fr ou sur place le jour de l'épreuve
Les frais d'inscription sont fixés à :

- Course de 19 km avant 22 juin 2025 : 9€ sur place 11€
- Course de 10km avant le 22 juin 2025 : 7€ sur place 9€
- Course de 6 km avant le 22 juin 2025 sur place 7^{e}
- Course enfants : gratuite
- Randonnée pédestre : 2€

Article 3 : Retrait des dossards
Le jour de la course le 22 juin 2024 à partir de 7h30.Le port du dossard devra être porté de façon à être entièrement visible. Il sera fixé par 4 épingles sur la poitrine.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infractions avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 4 : Certificat médical et licences : Les courses sont ouvertes à toute personne licenciée ou non

- Ouvert aux personnes nées avant 2007 pour les 19km
- Ouvert aux personnes nées avant 2009 pour les 10km
- Ouvert aux personnes nées avant 2009 pour les 9km

Dans le cadre de la loi « sport » du 2 mars 2022, toute personne majeure devra fournir un **Parcours Prévention Santé (PPS)** en cours de validité à la date de la compétition PPS.athle.fr.
Ce dispositif se substituant à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à pratique.
Les licences acceptées : Athlé compétition, athlé entreprise, athlé running délivré par la FFA
Le « Pass « J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le Médecin
Les licences FSGT, UFOLEP, ASPTT, FFSA, FFH, FSPN ET FSCF
Pour les personnes mineures, elles devront fournir une autorisation parentale.

Art 5 Assurances
Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux épreuves sportives : AREAS.
Chaque coureur devra être garanti par une assurance liée à sa licence ou personnel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les épreuves.

Art 6 : Assistance médicale

Une équipe de secours sera présente sur le site

Art 7 : Force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisateur se réserve également le droit de modifier les tracés ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement

Art 8 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

Art 9 Ravitaillement

Des postes de ravitaillement seront installés tous les 5 km environ et à l'arrivée

Art 10 : Respect de l'environnement

En s'inscrivant aux épreuves, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur tout le parcours. Les participants doivent utiliser les poubelles.

Art 10 Récompense et résultats

Les 250 premiers inscrits à l'ensemble des 3 épreuves se verront offrir un cadeau lors de la remise de leur dossard.

Une cérémonie protocolaire de remise de récompense sera organisée à l'issue de l'ensemble des épreuves pour récompenses les 3 premiers du classement masculin et féminin de chaque course.

Seuls les couleurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à leur lot.

Les résultats seront affichés au fur et à mesures des arrivées des coureurs puis sur le site internet de la Fardillière et sur le site du CDR37

Art 11 Acceptation du règlement

La participation aux épreuves de la Fardillière implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées pars les autorités compétentes. Chaque participant reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.